



IMPORTANT - MERCI DE TOUT LIRE

Pour obtenir un rendez-vous, vous devez passer par notre centrale d'appels et composer le **0-810-26-46-26**, vous aurez ainsi le choix du jour et de l'heure de votre rendez-vous, selon les disponibilités. Les conseillers visas qui vous répondront pourront également répondre à vos questions. (L'appel est facturé 14,50€). Vous pouvez également passer par le site internet <http://www.usvisa-france.com>.

Les délais d'obtention d'un rendez-vous via la centrale d'appels peuvent prendre plus ou moins de temps selon la période l'année (les délais sont par exemple plus longs l'été à cause de toutes les demandes de visas étudiants/touristiques). Pour connaître les délais, vous pouvez consulter cette [page](#).

Il n'existe pas de procédure d'urgence. Pour cela, nous vous conseillons de toujours avoir un visa valide ou d'en faire faire un "au cas où" même si vous n'avez pas encore de date de départ afin de pouvoir partir à tout moment.

Merci de **compter environ deux heures pour votre rendez-vous.**

Le rendez-vous comporte un entretien, ainsi qu'une prise d'empreintes digitales, aussi, la personne souhaitant un visa presse doit se présenter **en personne**.

Ni le service de presse, ni le Consulat ne peuvent vous garantir un délai pour l'obtention du visa. Il faut en général compter une semaine ouvrable pour l'impression du visa et son renvoi par Chronopost. Merci de vous assurer que vous n'aurez pas besoin de votre passeport pendant que vous le confiez au Consulat.

Votre visa vous sera renvoyé par Chronopost. Si les délais sont trop courts pour vous le renvoyer, merci d'en parler à la personne qui vous recevra au Consulat.

Les visas presse sont valables 5 ans pour tous les ressortissants français.

ESTA - Les titulaires d'un visa n'ont pas besoin de présenter une demande d'autorisation « ESTA ». L'autorisation "ESTA" ne s'appliquant qu'aux personnes voyageant dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa et dont les passeports correspondent aux critères requis (en rappel voir la page "Ai-je besoin d'un visa"?) - <http://french.france.usembassy.gov/esta.html>

Adresse du Consulat : 4 avenue Gabriel - 75008 Paris (Métro Concorde)

ATTENTION ! Ne vous présentez pas avec un ordinateur portable, les services de sécurité ne peuvent pas vous les garder. Vous devrez laisser tout autre appareil électronique (téléphone, lecteur mp3, etc.) à l'entrée.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site internet :

<http://french.france.usembassy.gov/niv-journalistes.html>

Ou contacter le service de presse au ☎ 01 43 12 27 01.



DOCUMENTS NECESSAIRES A L'ETABLISSEMENT D'UN VISA DE JOURNALISTE POUR LES ETATS-UNIS

- Passeport en cours de validité (le type de passeport n'est pas important, le visa faisant foi),
- Une photo d'identité, format 5cm x 5cm **impératif** (Proportion visage par rapport au cadre de la photo, du menton au front : 2.5 cm minimum et 3.5 cm maximum)
 - Liste de photographes : <http://french.france.usembassy.gov/root/pdfs/visas-photographies.pdf>
- Photocopie de la carte de presse (recto verso) de l'année en cours. Si vous n'avez pas de carte de presse, merci de fournir un contrat de travail,
- Lettre à en-tête du média précisant la date de votre départ aux Etats-Unis ainsi que le reportage à effectuer,
- Remplir en ligne le formulaire DS-160 (**48h avant votre rendez-vous si possible**).
ATTENTION ! LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT : Lorsqu'on vous demandera votre type de visa, cochez "Others", puis "Representatives of Foreign Information Media". Avant de commencer à remplir le formulaire, assurez-vous d'avoir votre photo et votre passeport à portée de main ainsi que le livret de famille, une adresse aux Etats-Unis, le nom et l'adresse de votre contact aux Etats-Unis et les dates de vos 5 dernières visites aux Etats-Unis ainsi que les dates des anciens visas. Ils vous seront nécessaires pour remplir le formulaire. Vérifiez attentivement vos réponses. Après transmission électronique de la demande de visa, il est très difficile de corriger ou d'ajouter des données lors de l'entretien. N'oubliez pas d'imprimer le formulaire, une fois ce dernier rempli, car c'est grâce au code barre de la confirmation imprimée que vous pourrez déposer votre dossier. Ce formulaire est disponible à l'adresse <https://ceac.state.gov/genniv>. Les formulaires, dûment complétés, devront être transmis électroniquement aux services consulaires de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris. Pour la photo à télécharger sur le formulaire : <http://french.france.usembassy.gov/photos.html>
Pour plus d'informations : <http://french.france.usembassy.gov/niv-formulaires.html>
- Un **mandat-compte de 112 €** à retirer dans un bureau de poste (compte No 2006 L Paris) à l'ordre de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique (nous fournir l'original du récépissé) **ATTENTION ! Le tarif change régulièrement, merci de vérifier son montant à l'adresse suivante** : <http://french.france.usembassy.gov/niv-tarifs.html>
- Une enveloppe Chronopost pour expédition de votre passeport à l'adresse souhaitée (**bien noter le numéro du Chronopost pour pouvoir suivre l'envoi sur internet**, le Consulat n'en effectue pas le suivi).